

Le développement de stratégies de prévention en Protection de l'enfance :

Résultats et enseignements d'une recherche-action en Ille-et-Vilaine

Martine Duchesne, Fabien Gouriou, Patrick Lecaplain
et Eugénie Terrier

Introduction

L'Ille-et-Vilaine est, en 2011, un département dont tous les indicateurs de bien-être socio-économiques témoignent d'une indiscutable vitalité. Pourtant, comme bon nombre de départements français, l'Ille-et-Vilaine est prise dans l'étau de trois phénomènes concomitants. Alors que ses dépenses, notamment liées au dynamisme des trois allocations universelles de solidarité (Allocation personnalisée d'autonomie, Revenu de solidarité active, Prestation de compensation du handicap), ne cessent d'augmenter, le Département doit faire face à la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 traduisant un effort national de réduction des dépenses publiques. Conjointement à ce premier phénomène, le Département est également confronté à une augmentation forte et régulière de la demande sociale, très perceptible en Protection de l'enfance. Durant la période allant de 2007 à 2011, on constate effectivement une hausse de 29 % du nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cette augmentation doit être néanmoins pondérée car, d'une part, l'Ille-et-Vilaine connaît une évolution de sa population enfantine bien supérieure à la moyenne nationale et, d'autre part, elle inclut tout comme de nombreux départements la prise en charge des jeunes mineurs non accompagnés. Cependant, en excluant cette population spécifique des calculs, la proportion « enfants confiés à l'ASE/population enfantine de 0 à 19 ans » s'avère, en 2011, de deux fois supérieures à la moyenne nationale. Le dispositif départemental de l'Aide sociale à l'enfance étant en voie de saturation, il peine de plus en plus à

prendre en charge les demandes et tout particulièrement en matière d'accueil physique d'enfants mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans en grande difficulté. Les équipes expriment alors leur souhait d'évoluer sur ce sujet avec les élus, la direction générale et l'appui de chercheurs. Enfin, au cours de cette même période, le Département est engagé dans une démarche de profonde réorganisation interne se traduisant notamment par la mise en place de sept agences départementales, nouvelle étape de territorialisation de tous ses services. Dans le champ de la protection de l'enfance, cette étape correspond également au moment de l'installation, dans le fonctionnement habituel des équipes sociales et médico-sociales locales, d'une nouvelle fonction de « responsable enfance-famille », cadre spécialisé et délégué en matière d'Aide sociale à l'enfance.

La conjugaison de ces trois phénomènes crée les conditions d'une situation sociale tendue et génératrice d'un profond sentiment de malaise chez les travailleurs sociaux. Ceux-ci déplorent une dégradation de la qualité des réponses aux usagers, enfants et familles, et de leurs conditions de travail. Ils expriment avec force le sentiment d'une perte de sens dans l'accompagnement social des personnes, cœur de leur métier et de leurs missions dans la collectivité. Au début de l'été 2010, sur la proposition des organisations syndicales, la présidence du Département accepte ainsi que soient organisés des États généraux de l'action sociale départementale. Il s'agit alors de renouer le dialogue entre les différentes parties, d'animer des espaces de concertation indispensables à la réalisation d'un diagnostic partagé et d'élaborer des propositions d'amélioration. Animés par le Pôle de recherche et d'étude pour la formation et l'action sociale de Bretagne (PREFAS Bretagne), ces États généraux débouchent, notamment, sur la mise en œuvre d'une recherche-action visant à faciliter et soutenir l'émergence d'un processus d'innovation sociale. L'un des deux volets de cette recherche-action est plus spécifiquement centré sur « le renforcement des stratégies de prévention socio-éducative et l'encouragement des modes d'action alternatifs au placement ».

L'objet du présent article vise plus particulièrement à présenter, dans un premier temps, le processus de cette recherche-action en Protection de l'enfance puis, dans un second temps, à expliciter ses principaux enseignements et les perspectives qui en découlent.

Un processus d'intervention interinstitutionnel

Une dynamique partenariale et pluri-professionnelle

Cette recherche-action partenariale entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Askoria (1) s'appuie sur une convention posant les conditions de sa mise en œuvre, à savoir : un pilotage institutionnel explicite, un cadre organisationnel sécurisant, un encouragement à l'innovation, un engagement des équipes, une co-construction des objets à expérimenter dans des va-et-vient constants entre les niveaux politiques, administratifs et techniques.

L'animation de la dynamique de recherche-action est assurée en partenariat par le PREFAS Bretagne et une équipe projet. Celle-ci est composée d'agents départementaux de la Direction générale, un chef de projet et un chargé de mission pour les pôles « Territoires » et « Égalité des chances », ensuite des responsables enfance-famille des agences départementales et, enfin, des chefs de service, des conseillers techniques, des animateurs et des membres de groupes de travail pour les Centres départementaux d'action sociale (CDAS). Ces différents acteurs, aux fonctions et compétences complémentaires, se réunissent régulièrement au sein d'un comité d'orientation et de suivi de la recherche-action dédié aux processus d'intervention et dans un groupe d'animation consacré aux actions expérimentales ; ces deux instances s'étant par la suite transformées en un comité pilotage avec la présence d'élus et un comité technique inter-CDAS. En soutien de cette équipe projet, le PREFAS Bretagne coordonne le volet scientifique et méthodologique du programme en assurant un rôle d'interface entre les terrains professionnels, les contributeurs scientifiques et des responsables de formation.

Cette approche systémique vise à soutenir l'implication de l'ensemble des acteurs par des liens aussi directs que possibles. Leur mise en synergie s'opère ainsi à la faveur de réunions de pilotage et fonctionnelles, du

(1) Askoria reprend et développe, depuis 2013, les activités de formation professionnelle initiale et continue, de veille, de recherche et de soutien à l'innovation, d'animation et des milieux professionnels et d'ouverture à l'international des trois établissements qu'étaient l'AFPE (Association pour les formations éducatives et sociales), Arcades Formation et l'IRTS (Institut régional de travail social) de Bretagne.

comité d'éthique, de séminaires, de groupes de travail, et, annuellement, d'une conférence départementale.

Définition et caractéristiques du processus d'intervention

La recherche-action repose sur l'articulation entre un projet social et un projet scientifique. Il s'agit ainsi, pour les travailleurs sociaux, de retrouver du sens à leurs interventions socio-éducatives dans un contexte social très contraint. Pour assurer une redynamisation socioprofessionnelle, le projet social vise principalement à promouvoir des pratiques innovantes dans le domaine de la prévention primaire. Dans la continuité des préconisations de la loi du 5 mars 2007, l'objectif est d'encourager des pratiques favorisant le développement des solidarités de proximité et la participation des jeunes et de leur famille. Le projet scientifique prévoit quant à lui de favoriser, en relation avec les recherches en Protection de l'enfance, « le développement de stratégies de médiation, de programmes d'intervention en situation de crise, de modes d'action alternatifs aux placements dans le but de permettre des parcours moins fragilisants et de prévenir davantage les ruptures qui les émaillent » (Rouzeau, Terrier, Mainguet et Duchesne, 2013).

La recherche-action est une « recherche sollicitée » (*ibid.* 2013) supposant, dans une dynamique de co-construction entre le PREFAS Bretagne et l'équipe projet du Département, des méthodologies de travail participatives. Ce cadre d'intervention implique la production d'objets de recherche prenant en compte les préoccupations des travailleurs sociaux. Les initiatives partent du terrain et la production de connaissances intervient comme une construction agissant et rétroagissant sur celles-ci. À partir de situations-problèmes bien repérées, « l'objectif consiste à envisager des solutions en termes d'action, sans perdre de vue la rigueur méthodologique de la recherche » (Lyet, 2011). L'émergence des problématiques de recherche, tout comme leur exploration, se situe ainsi à l'interface des acteurs de terrain et des contributeurs scientifiques.

Les phases successives de la démarche

> La phase d'exploration et contractualisation

La dynamique de recherche s'est constituée à partir d'une phase d'exploration et de contractualisation croisant la mobilisation de la

Présidence du Conseil départemental et la Direction générale des services, la constitution d'une équipe projet composée de cadres des services et d'un élu, puis un vote en assemblée plénière du Conseil départemental. Dans la phase exploratoire, les coopérations développées au Québec entre les professionnels de l'intervention sociale et les chercheurs se sont révélées être des modèles « inspirants ». Un premier voyage d'études au Québec est ainsi organisé fin 2011 avec les membres de l'équipe projet du Département et ceux du PREFAS Bretagne. Les participants ont été ainsi accueillis dans les Centres de santé et de services sociaux de la Montérégie, au Centre Jeunesse de Québec, à l'université Sherbrooke et Laval de Québec dans le laboratoire « Jeunesse et familles à risque » et dans la chaire « prévention des maltraitances ».

Les notions de « développement social » et de « programme d'intervention » ont tout particulièrement retenu l'attention. Conjointement financé par des fonds publics, le secteur privé et des fondations, le développement social constitue effectivement l'arrière-plan structurel dans lequel se déploient l'action sociale et la protection de l'enfance au Québec. Quant aux programmes d'intervention, ils correspondent à une déclinaison technique de ce que prescrit la loi sur la Protection de la jeunesse de 2009. Documentés et évalués, ces programmes reposent sur une approche des services et des établissements dont la gestion vise systématiquement l'articulation entre recherche, formation et intervention sociale.

> La phase d'émergence et de mobilisation des acteurs de terrain

La phase d'émergence et de mobilisation des acteurs de terrain se situe au point de convergence entre la conception de projets expérimentaux et la découverte, à la faveur d'un second voyage d'études au Québec, de pratiques novatrices en Protection de l'enfance.

Les équipes de professionnels impliquées dans la recherche-action appartiennent à quatre territoires du Département : les CDAS de la Roche-aux-fées à Janzé et des Marches-de-Bretagne à Saint-Brice-en-Coglès sont situés en milieu rural, tandis que les CDAS de Maurepas et des Champs Manceaux sont localisés en milieu urbain, à Rennes. L'engagement des professionnels (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, professionnels médico-sociaux, etc.) et de leurs responsables hiérarchiques

se traduit par la conception de projets expérimentaux selon des modalités de travail propre à chaque équipe, l'organisation de séminaires et journées d'étude, la mise en place d'instances de coordination et de pilotage, la clarification des rôles entre chef de projet et équipe scientifique du PREFAS.

Les quatre équipes de professionnels des CDAS se réunissent régulièrement afin d'identifier des pistes d'expérimentation possibles. Plusieurs constats sont alors dressés, parmi lesquels le manque d'accompagnement global des familles en amont et pendant le placement, ou encore les difficultés à gérer les situations de crise ou d'urgence pendant les phases d'évaluation sociale et de prise de décision. Les expérimentations envisagées ont ainsi vocation à développer de nouvelles manières de faire afin de répondre à ces deux problématiques centrales. Pour les chercheurs, la tâche est ici d'accompagner les travailleurs sociaux dans l'identification rigoureuse des différents objets à investiguer. Ce faisant, trois pistes de travail transversales se dégagent : l'évaluation et la mobilisation des ressources parentales, les interventions intensives en situation de crise et d'urgence et la prise en charge des enfants de 0 à 1 an. Afin de soutenir la réflexion des professionnels, différentes méthodes sont mobilisées : veille documentaire, analyses statistiques et cartographiques de données, étude de dossiers, entretiens avec les familles et focus-groupes avec les professionnels.

Un second voyage d'études au Québec est également organisé en novembre 2013, avec 21 professionnels (directeurs et travailleurs sociaux) des Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et de Meurthe-et-Moselle. Cette délégation s'engage dans une formation-action dont les objectifs sont, d'une part, de favoriser l'implication des professionnels par un renforcement de leur expertise et, d'autre part, de soutenir le développement de leurs projets expérimentaux en prenant appui sur les thématiques émergentes : l'encadrement et le management, les prises en charge d'enfants de 0 à 2 ans, les interventions centrées sur les ressources des familles, l'intervention en situation de crise et ses outils d'évaluation, l'objectivation des situations et des interventions. Il s'agit pour les participants de découvrir les pratiques québécoises rattachées à ces thématiques par une « immersion » dans les services, pouvant aller jusqu'à la co-intervention en situations professionnelles.

> La phase d'expérimentation

Une fois les projets expérimentaux validés par le Département, la phase d'expérimentation va permettre leur mise en œuvre effective sur le terrain. Sur les sept propositions déposées, un projet par CDAS est activé :

- Action APPUI : Accompagnement renforcé à la fonction parentale, au CDAS de la Roche-aux-fées à Janzé.

- Action APPUI : Accompagnement parental personnalisé unique et innovant au CDAS des Marches-de-Bretagne.

- Action ÉPAULER : Équipe pluri-professionnelle pour une action urgente locale et une évaluation renforcée en protection d'un enfant en danger ou en risque de l'être, au CDAS de Maurepas à Rennes (avec également des expérimentations ponctuelles auprès des enfants de 0 à 2 ans).

- Action SIEE : Soutien intensif à l'enfant et à son entourage, au CDAS des Champs Manceaux à Rennes.

Ces quatre expérimentations se déclinent selon deux grands types d'orientation. D'une part, les deux CDAS situés en milieu rural ont priorisé des projets d'accompagnement à la fonction parentale. Ces expérimentations se caractérisent par une durée d'accompagnement allant de cinq mois à un an et une fréquence moyenne d'intervention se situant autour de trois contacts par mois. D'autre part, les deux CDAS localisés en milieu urbain ont privilégié des projets d'intervention centrés sur la gestion des situations de crise familiale et/ou d'urgence. Les modalités d'accompagnement de ces expérimentations se définissent par une durée d'intervention de deux à trois mois pour une fréquence moyenne d'intervention de neuf contacts mensuels.

Pas moins de 64 professionnels de quatre CDAS sont mobilisés sur une partie de leur activité pour assurer, à la mi-juin 2015, l'accompagnement de 65 familles pour un total de 200 personnes (les premières familles ont intégré les actions expérimentales en janvier 2014 pour trois CDAS, et avril 2014 pour un quatrième).

La recherche-action a de plus nécessité le déploiement de moyens supplémentaires à hauteur de 9,4 ETP (Équivalent temps-plein) et 26 jours de formation.

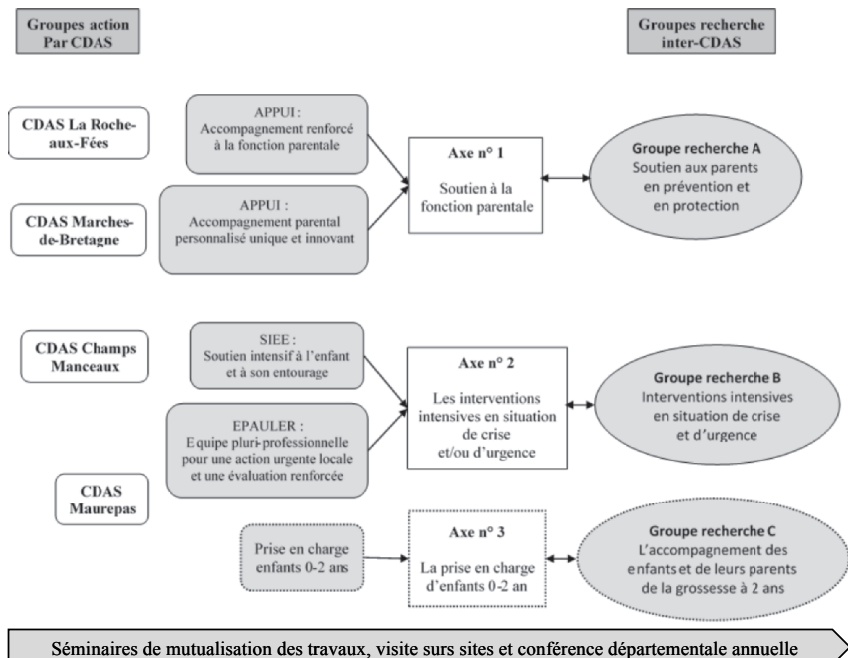
L'accompagnement scientifique des quatre « groupes action » s'est actualisé par la mise en place de trois « groupes recherche » animés par le PREFAS Bretagne et auxquels ont été associés des contributeurs universitaires apportant leurs connaissances spécialisées. Les thématiques de ces « groupes recherche » recoupent les deux approches développées par les quatre « groupes action ». Toutefois, l'un de ces « groupes recherche », consacré à la prise en charge physique des enfants de 0 à 2 ans, n'a finalement pu se concrétiser que par la mise en œuvre ponctuelle d'une expérimentation. Les trois « groupes recherche », composés pour l'essentiel par les professionnels des quatre sites expérimentaux, se sont ainsi organisés de la manière suivante :

- Le groupe de recherche A, intitulé *Le soutien aux parents en prévention et en protection*, visait à approfondir les connaissances sur les parents dont les enfants sont placés afin de faire évoluer les pratiques d'évaluation des situations et de participation des parents.

- Le groupe de recherche B, sous le titre *Les interventions intensives en situation de crise et d'urgence*, s'est centré sur l'analyse des dispositifs expérimentés par les professionnels au regard, notamment, de certains principes d'analyse et d'intervention systémiques développés dans les travaux de chercheurs québécois.

- Le groupe de recherche C, dénommé *L'accompagnement des enfants et de leurs parents de la grossesse à l'âge de 2 ans*, a consacré ses investigations aux pratiques de prévention précoce dans les situations de danger avéré pour les enfants en bas âge.

L'accompagnement scientifique de ces trois groupes s'est appuyé sur une veille scientifique et des contributions scientifiques spécialisées, une enquête de terrain portant sur 200 dossiers d'enfants placés pour le groupe A mais aussi des focus-groupes avec les professionnels de terrain, l'étude de situations cliniques, le repérage d'expérimentations françaises et l'audition d'experts pour les groupes B et C. Enfin, des séminaires ont permis, à intervalles réguliers, de mutualiser les travaux menés dans les « groupes-actions » et les « groupes-recherche », avec une valorisation annuelle dans le cadre d'une conférence départementale.



> La phase d'évaluation des actions expérimentales

Le service Protection de l'enfance, qui assure la direction de projet, est aussi le commanditaire de l'évaluation des actions expérimentales. Le pilotage de cette évaluation a été placé sous la responsabilité du Service évaluation et prospective du Département, en étroite collaboration avec le PREFAS Bretagne et le Centre interdisciplinaire d'analyse des processus humains et sociaux (CIAPHS), laboratoire de l'université Rennes 2. Le comité d'animation de la recherche-action, intégrant les acteurs principaux de l'évaluation, a permis de réguler la démarche évaluative tandis que le comité technique et le comité de pilotage ont validé, chemin faisant, les différents volets de la démarche. L'observatoire Enfance/famille du Département a aussi apporté sa contribution par l'apport de données contextuelles et d'activité sur le département et les quatre CDAS en expérimentation. La démarche évaluative comporte quatre volets principaux :

- Une co-construction de l'évaluation, de sa conception à l'exploitation des données, avec les professionnels des quatre CDAS.
- Deux vagues de collecte de données quantitatives et qualitatives, en septembre 2014 puis en février 2015, concernant 46 des 65 familles suivies dans les quatre actions.
- Le recueil du point de vue de 23 professionnels des CDAS, puis de 8 partenaires, entre novembre 2014 et janvier 2015.
- Le recueil du point de vue de 12 familles (représentant 20 personnes et 4 enfants) sur les accompagnements menés, entre mai et juin 2015.

> La phase de valorisation

Dans la continuité de la dynamique engagée, la phase de valorisation et de diffusion des résultats s'appuie sur des principes de coproduction des supports de communication. Jouant de la complémentarité de leurs compétences, les acteurs s'associent pour la mise en forme et la présentation des données.

Au sein du Département, la mutualisation des résultats s'opère à la faveur de séminaires réunissant, deux à trois par an, des élus, la Direction générale et l'ensemble des acteurs des groupes « actions » et « recherche ». S'appuyant sur des présentations communes, travailleurs sociaux et chercheurs mettent en débat leurs objets. Ces espaces d'investigation-mutualisation permettent également une capitalisation des différents travaux sous la forme d'un rapport, rédigé une fois l'an, par le PREFAS Bretagne. L'organisation d'une conférence annuelle, en présence de plus de 300 professionnels et d'élus du Département vise, quant à elle, une diffusion des résultats et avancées de la recherche-action au-delà du cercle restreint des acteurs de l'expérimentation. De même, deux actions plus spécifiques ont fait l'objet d'un rapport détaillé : la formation-action au Québec (Lecaplain, 2014) et l'évaluation des actions expérimentales (CD35, Askoria, CIAPHS, 2015). Les trois groupes-recherche ont également produit des rapports sur la connaissance des parents en protection de l'enfance (Terrier, Greffeuille, Sellenet, CD35, 2015), les interventions intensives en situation de crise et d'urgence (Gouriou, Hirschelmann, CD35, 2015) et l'accompagnement des enfants et de leurs parents de la grossesse à l'âge de 2 ans (Lecaplain, CD35, 2016).

Le processus de la recherche et ses résultats ont fait aussi l'objet de

communications dans des colloques internationaux et de publications d'articles dans des ouvrages et revues spécialisées. Co-signées par les chercheurs et les professionnels, ces articles ont porté sur le processus de recherche-action (Rouzeau, Terrier, Mainguet, Duchesne, 2013), la connaissance des parents vivant le placement de leur(s) enfant(s) (Terrier, Greffeuille, Lucas, Dauvergne, 2015), les modalités d'étude de la transférabilité de pratiques québécoises pour soutenir des expérimentations françaises en protection de l'enfance (Calvez, Lecaplain, Morel, Nadeau, 2017).

Le processus de recherche-action et ses principaux enjeux

Cette recherche-action a pour caractéristique première de s'appuyer sur des expérimentations localement accompagnées par des chantiers de production de connaissances. Action et recherche s'y précisent progressivement et dialectiquement ; ce qui implique de constantes relations de réciprocité entre décideurs, intervenants de terrain et chercheurs. Il appartient, d'une part, aux intervenants de terrain de solliciter les chercheurs pour approfondir les interrogations soulevées par leurs pratiques et orienter la production de connaissances. D'autre part, il incombe aux décideurs de prendre la mesure des perspectives politiques et stratégiques que ces expérimentations sont susceptibles d'engager. La démarche est ainsi traversée de nombreux enjeux.

D'abord, la nécessité d'une forte mobilisation d'une pluralité d'acteurs impose, tant en raison de leur nombre que de la durée de leur engagement, une vigilance stratégique continue. La recherche-action se trouve à la convergence d'une diversité d'intérêts portés par plusieurs institutions et catégories d'acteurs. Elle suppose aussi la prise en compte de contraintes spécifiques liées aux situations de coopération elles-mêmes. Les « mondes » d'appartenance des acteurs sont effectivement codifiés par des normes et un langage qui leur est propre. Il convient donc de favoriser et d'intégrer des temps d'appropriation du vocabulaire, des pratiques et des contraintes propres aux uns et aux autres. De même, les temporalités des acteurs diffèrent foncièrement : le temps « long » du chercheur peut ainsi, parfois, se trouver en tension avec celui des acteurs engagés dans l'action qui est, à l'inverse, défini par l'actualité et la réactivité.

Ensuite, la construction du processus d'intervention répond à des contraintes particulières qui supposent la distribution et l'ajustement, en cours d'action, des places et des rôles de chacun (Schön, 1993). Ces ajustements permanents s'appuient sur une dialectique entre cadrage de la démarche en vue de sa sécurisation et flexibilité du dispositif pour s'adapter aux situations imprévues, aux incertitudes de l'action elle-même. En ce sens, les repères organisationnels doivent être fréquemment précisés, selon des modalités de régulation toujours concertées.

Enfin, l'animation de la recherche-action suppose de mettre en cohérence les différentes scènes de déploiement des « groupes action ». Dans la phase d'expérimentation, il convient ainsi de veiller à la préservation d'espace de créativité pour chaque équipe, tout en étant particulièrement attentif à ce que les pratiques et les enseignements qu'on en retire localement puissent être plus largement mutualisés à l'échelle du Département, voire au-delà. En résumé, le processus de la recherche a traversé des périodes nourries à la fois par les attentes constructives des acteurs, mais aussi par leurs nombreux doutes et inquiétudes. Cette démarche porte en elle-même la nécessité d'une communication maîtrisée et, surtout, d'une analyse croisée et continue des logiques d'acteurs afin d'accompagner une transformation effective des pratiques. De fait, « la nouveauté, pour prendre, ne doit pas être en surplomb par rapport aux pratiques sociales. Elle doit faire l'objet d'une appropriation/expérimentation, être intégrée dans les coutumes, les représentations du monde, les outils, la conception du bien, et de l'économie d'un milieu social donné » (Alter, 2013).

Des résultats et enseignements probants

Les résultats et les enseignements dont nous faisons état sont extraits des données issues d'une part de l'évaluation des actions expérimentales, d'autre part des travaux menés dans les trois « groupes recherche ».

L'évaluation des actions : entre avancées significatives et difficultés récurrentes

L'évaluation des actions expérimentales s'est intéressée à trois dimensions spécifiques : la place des familles, l'organisation des temps d'échange entre les professionnels et les modalités d'accompagnement des familles (CD35, Askoria, CIAPHS, 2015). S'il est apparu que ces dernières ont été

fortement investies par les professionnels, les résultats révèlent quelques difficultés patentées.

L'évaluation de la place des familles dans les actions expérimentales a ainsi permis de mettre en lumière des intentions professionnelles inégalement abouties :

- L'adhésion des familles a bien été recherchée mais reste difficilement perceptible : selon les professionnels, 75 % des familles ont plutôt adhéré à la démarche.
- La co-construction du projet d'intervention avec les familles a été expérimentée mais reste perfectible : si pour les professionnels, les engagements par objectifs sont exprimés dans 90 % des cas, seulement 4 familles sur les 11 rencontrées mentionnent l'idée d'une co-construction du plan d'action.
- L'association des familles à l'évolution de l'intervention s'est heurtée à un manque de formalisation par écrit.
- L'évaluation des effets de l'accompagnement, si elle a été vécue positivement par les acteurs, a connu des écarts importants, d'une situation à l'autre, dans sa réalisation : alors que cette évaluation a eu lieu oralement dans 50 % des cas, 6 familles sur 11 interviewés n'ont pas souvenir d'avoir évalué le dispositif.

L'organisation des temps d'échange entre les professionnels a donné lieu à la mise en place systématique d'une équipe pluridisciplinaire selon des modalités propres à chaque CDAS. Les temps d'échange et de concertation nombreux, en moyenne cinq réunions pluridisciplinaires d'environ une heure par famille suivie, ont fortement contribué, selon les professionnels, à redonner du sens à leurs pratiques professionnelles. Les actions expérimentales ont également permis d'améliorer, dans 70 % des cas d'après les professionnels, la continuité du suivi des familles, alors que les avis sont beaucoup plus mitigés chez celles-ci. Enfin, en dépit de quelques expériences concluantes, la prise d'appui auprès des partenaires a tendance à fragiliser la continuité des actions et demeure très perfectible ; constats qui sont d'ailleurs corroborés par les familles elles-mêmes et les partenaires.

La mise en œuvre de modalités spécifiques d'accompagnement s'est déployée de manière inégale. La durée d'intervention, initialement

prédéterminée avec la famille, a dans 78 % des cas fait l'objet de prorogations initiées à hauteur de 58 % par les professionnels et de 42 % en commun accord avec la famille. Ces aménagements de la durée de l'action traduisent significativement la difficulté à mettre fin à un accompagnement social. L'intensivité des interventions s'est elle aussi avérée variable selon que les actions des équipes soient orientées sur le soutien à la parentalité ou la gestion de la crise ou de l'urgence. Il convient toutefois de relever que 87 % des familles ont accepté ces modalités d'intervention intensive alors que la fréquence des contacts, essentiellement physiques, a été réajustée dans 61 % des cas. Un réel effort de réactivité et de flexibilité des équipes n'a pourtant été qu'inégalement perçu par les familles. De fait, le délai entre la connaissance de la situation et le premier contact est de 7 à 27 jours pour les actions « parentalité », et de 3,5 à 7,5 jours pour les actions en situation de « crise ». Il convient aussi de relever que les contacts avec l'enfant ne concernent que 8 à 17 % des rencontres. Il subsiste encore un important écart d'appréciation entre les professionnels et les familles sur le fait que celles-ci aient pu autoévaluer leurs difficultés et, tout particulièrement, leurs capacités et ressources. Enfin, la mobilisation de l'entourage de l'enfant a été réalisée dans 43 % des situations selon les professionnels et dans 26 % des cas selon les données collectées de suivi de la famille. L'entourage mobilisé concerne plus souvent les grands-parents que d'autres membres de la famille. Ainsi, en dépit d'un véritable repérage de l'entourage de l'enfant dans 87 % des cas selon les professionnels, sa mobilisation a été limitée par sa réelle faisabilité (existence, proximité, caractère aidant, réticences des familles, etc.).

En résumé, l'évaluation de l'expérimentation révèle un fort investissement des équipes qui se concrétise, notamment, dans la qualité des relations engagées avec les familles. En ce sens, la recherche-action semble bien avoir atteint l'un de ses objectifs majeurs : redonner sens aux pratiques et au métier. Plus encore, elle a contribué à ce que les travailleurs sociaux puissent se décaler de leur culture socioprofessionnelle et se recentrer sur certaines questions essentielles en Protection de l'enfance.

Invitant les professionnels à s'interroger sur les notions d'espace/temps et de participation des familles, la recherche-action les a engagés à revisiter certains des principes fondamentaux de l'action éducative. D'une part,

les regards croisés entre les familles et les professionnels permettent d'interroger l'appréhension des temporalités, propres à chaque catégorie d'acteurs, sur des questions touchant notamment aux notions de cohérence des actions, d'intensivité, de réactivité, de flexibilité, de gestion de la fin de mesure et de continuité de la prise en charge. D'autre part, la participation engage une mise en question de la place et des rôles respectifs des familles et des professionnels dans la recherche d'une co-construction de l'évaluation des situations et de la définition d'un projet d'accompagnement. Enfin, le décloisonnement des services départementaux (ASE, PMI [Protection maternelle infantile], CDAS, etc.), le partenariat et l'élaboration d'outils sont interrogés transversalement et de manière récurrente. En expérimentant ces différents axes de travail, les professionnels engagés dans les quatre actions expérimentales ont ainsi pu apporter quelques réponses qui restent, les résultats de l'évaluation nous le rappellent, largement ouvertes et à développer.

Vulnérabilités et ressources en Protection de l'enfance

Les travaux du groupe de recherche A mettent en évidence deux aspects principaux qui caractérisent les situations sociales pouvant conduire au placement d'un enfant. La diversité des compositions familiales apparaît ainsi comme une composante essentielle de ces situations de vulnérabilité. Un homme, une femme, conjoints ou compagnons, ayant un ou plusieurs enfants, vivant sous le même toit, ne forment pas pour autant, au sens classique du terme, une famille nucléaire car l'un des adultes peut ne pas être le parent biologique d'un ou plusieurs enfants de l'autre. Ces travaux confirment que la diversité des nouvelles formes d'organisation familiale, que les Anglais nomment *stepfamily* (Meulders-Klein, Théry, 1993), est surreprésentée dans les 200 dossiers d'enfants placés qui ont fait l'objet de l'enquête. En d'autres termes, ces organisations familiales contiennent en elles-mêmes des facteurs de risque dont la combinaison, toujours singulière, est susceptible de fragiliser les parents et l'éducation de leurs enfants.

Ces travaux démontrent encore que les parents d'enfants placés sont issus de milieux socio-économiques défavorisés et/ou déjà bénéficiaires d'un accompagnement par les services sociaux. Ils constituent un sous-groupe

très significativement supérieur à la moyenne de la population totale du département. Ce faisant, ces travaux réintroduisent le placement comme un élément constitutif de la « question sociale » (Rosanvallon, 1995 ; Castel, 1995). Celle-ci soulève effectivement une interrogation fondamentale qui concerne les racines profondes du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Ces parents sont ainsi des personnes qui ne se définissent pas seulement par leurs carences éducatives mais aussi par leur situation sociale qui doit s'interpréter dans la dynamique des rapports sociaux.

L'enquête montre par ailleurs que les informations liées aux revenus des parents, à leur niveau d'étude, à leurs moyens de mobilité ou à leur enfance sont peu renseignées dans les dossiers. Plusieurs hypothèses ont été mises en avant afin d'expliquer ces absences d'informations : une approche plus centrée sur les défaillances éducatives que sur les contextes de vie, des professionnels soucieux de ne pas renforcer la stigmatisation de certaines catégories de population, des représentations personnelles pouvant parfois faire écran à une analyse objective ou encore des thématiques peu abordées par crainte de révéler sa propre impuissance. Il apparaît aussi que la question des ressources est peu abordée dans les dossiers et que cette notion polysémique mériterait d'être davantage définie et pensée de manière opérationnelle pour l'évaluation des situations et l'accompagnement des familles. Ces constats soulignent ainsi l'intérêt d'adosser la protection de l'enfance aux dynamiques de développement social pour soutenir et mobiliser les parents en tant que personnes dans une articulation bien comprise entre accompagnement individuel et collectif.

Quelques principes d'intervention intensive en situation de crise et d'urgence

Les apports du groupe recherche B ont consisté, d'une part, à situer certains concepts théoriques et cliniques d'intervention en situation de crise et d'urgence et, d'autre part à expliciter à partir des expérimentations de terrain les dimensions et questions essentielles qui structurent les dispositifs d'intervention.

La dynamique de recherche s'est d'abord interrogée sur les acteurs concernés par le processus de « crise » et son corollaire, lorsque celle-ci est portée à son paroxysme, l'« urgence ». Est-ce la famille seulement qui

éprouve une situation de crise ? Ou s'agit-il aussi des professionnels qui, s'estimant débordés par une situation, peuvent faire preuve d'une réactivité pas toujours nécessairement pensée ; comme parfois dans les réponses à l'urgence *par* l'urgence ? Ou s'agit-il encore des relations aux partenaires du dispositif de Protection de l'enfance, notamment lorsque les passages de relais ne peuvent se mettre en place, quels qu'en soient les motifs (pénurie d'offres, déficits d'information, relations peu formalisées, relations conflictuelles, etc.) ? En d'autres termes, la réflexion sur les interventions intensives en situation de crise familiale – et sur la manière avec laquelle des dispositifs peuvent être imaginés puis expérimentés – implique de penser les incidences du processus et de son traitement sur les familles, les professionnels et les partenaires.

Par ailleurs, l'un des points de référence majeurs dans ces analyses, outre une orientation systémique généraliste (Ausloos, 1995 ; Berg, 1998), correspond à un type d'approche, de « programme » d'intervention, développé dans certains travaux québécois (Bouchard, Mireault, Laprise, 2012 ; Pauzé, Touchette, 2012). Si ces derniers ont été des sources d'inspiration évidentes pour les actions expérimentées, tant sur les registres conceptuels (au travers d'une typologie psychosociale de la crise) qu'opérationnels (au travers d'une formalisation d'un cadre d'intervention), leur appropriation par les professionnels a dans un même mouvement pu révéler quelques points de contraste. Parmi les débats avec les approches québécoises, il en est un qui éclaire particulièrement l'une des spécificités des interventions en situation de crise et d'urgence. Tandis que les chercheurs québécois soutiennent le traitement d'une problématique localisée et restreinte située à l'origine de la crise, les professionnels du groupe recherche ont toujours soutenu la nécessité de maintenir une approche globale, dans l'évaluation comme dans l'accompagnement. De fait, l'un des enjeux reste bien de prendre en compte la situation de l'enfant et de sa famille dans une perspective multidimensionnelle et complexe, plutôt que de se centrer prioritairement, voire peut-être exclusivement, sur le problème, le symptôme, pour lequel les professionnels sont sollicités. On voit dès lors s'actualiser ici l'exigence d'une articulation fine entre l'analyse « globale » de la situation socio-éducative et l'intervention « ciblée » sur la crise et sa résolution.

Plus globalement, la référence aux travaux québécois a permis de tirer enseignement de leurs propositions et préconisations tout en dévoilant les principes qui sous-tendent spécifiquement les dispositifs mis en place par les équipes des CDAS. Celles-ci auront alors eu l'occasion de réaffirmer l'importance de :

- Soutenir la pertinence de la notion d'approche globale.
- S'autoriser à la créativité et la modulation dans les outils et les modes d'intervention.
- Veiller à la différence de temporalité entre les professionnels et les familles.
- Inscrire la posture professionnelle dans la perspective d'un « faire avec » la famille et l'enfant, en prenant notamment appui sur leurs compétences et ressources.
- Interroger une trop stricte dissociation entre évaluation et accompagnement.
- Complexifier la notion de « co-évaluation » en prenant au sérieux le risque, parfois, de trop vite sous-estimer la dissymétrie de position entre le travailleur social et l'enfant et sa famille.
- Mener une réflexion commune entre les équipes de CDAS et leurs partenaires pour garantir la cohérence et la continuité des accompagnements.

La prévention précoce et les apports de la théorie de l'attachement

Les contributions du groupe recherche C concernent les pratiques d'accompagnement d'enfants de moins de deux ans, dont les parents rencontrent des difficultés majeures telles que des problèmes psychiatriques, d'addictions, de déficience intellectuelle... Cette accumulation risque toujours de provoquer ce que Pazué et Touchette (2012) nomment, dans leur typologie, une crise structurelle et chronique, à l'origine d'une série de dysfonctionnements. De fait, les difficultés rencontrées par ces parents les placent, le plus souvent, dans l'incapacité de répondre aux besoins affectifs (éveil, santé, sécurité, continuité/rythme, interactions précoces) de leur enfant alors même qu'ils sont, par ailleurs, en mesure de subvenir à leurs besoins physiologiques (faim, soif,

respiration, sommeil, etc.). Du point de vue de l'intervention, il s'agit ici de se centrer sur l'urgence, dictée par le temps du nourrisson, pour protéger et assurer le développement de l'enfant dans les meilleures conditions.

L'enjeu majeur pour les professionnels travaillant en PMI réside dans leur capacité à évaluer ces difficultés relationnelles des parents, et leurs conséquences affectives, pour établir avec d'autres (juges, travailleurs sociaux, etc.) le constat d'une situation de danger avéré pour ces enfants en bas âge. La théorie de l'attachement (Bowlby, 1943), en posant le besoin vital d'établir un lien sélectif avec un adulte, propose ainsi des concepts qui peuvent être opérationnalisés pour concevoir des outils d'observation, d'évaluation et d'intervention dans l'accompagnement de ces enfants et de leurs parents. Concernant l'éventualité d'une séparation de l'enfant en bas âge de sa mère, ce type de situations pose la question de la création de lieux, tels que le Centre nantais de la parentalité, offrant la possibilité d'un accompagnement de l'enfant et de ses parents dans une perspective d'alternative au placement.

Conclusion

Les alternatives au placement, qui étaient au cœur de cette recherche-action en Protection de l'enfance, soulèvent la question du placement lui-même. Plus précisément : est-ce le placement comme tel qui aura effectivement posé problème aux professionnels, ou sa capacité à prendre sens, à (re)donner sens à une trajectoire familiale mise en impasse (Sellenet, 2005) ? Il s'agit effectivement moins, aujourd'hui, d'opposer le placement à ses alternatives que de reconsidérer l'accompagnement de l'enfant et de ses parents dans le cadre d'un parcours en Protection de l'enfance ; ce à quoi les évolutions récentes du cadre législatif nous invitent expressément.

Les évolutions récentes du cadre législatif

La conception contemporaine du placement est en effet dictée par l'article L 227 du *Code de l'Action sociale et de la famille* qui rappelle que « (...) sont pris en charge les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps partiel ou complet, modulables selon leurs besoins, en particulier de

stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service tel que prévu au 12° du I de l'article L 312-1 (...) ». L'accueil en hébergement est ainsi caractérisé par une séparation temporaire et des modalités flexibles entre l'enfant et ses parents. Il s'agit de rompre avec la dichotomie traditionnelle entre mesures éducatives en milieu ordinaire et en milieu protégé.

Les motifs de cet accueil en hébergement sont ainsi précisés par l'article L 221-1 du *Code de l'Action sociale et de la famille* : « le risque encouru par l'enfant ou l'adolescent concerne l'atteinte à l'intégrité physique, psychique, à la moralité ou des conditions d'éducation pouvant compromettre l'évolution harmonieuse du mineur ». Plus récemment, la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant rappelle que l'attention portée à l'enfant, la recherche de son meilleur intérêt « guident toutes les dispositions du texte et se déclinent dans les mesures prises pour garantir la stabilité de son parcours et la construction d'un projet de vie pérenne qui tienne mieux compte de ses besoins et des ressources de son environnement. Des outils comme le projet pour l'enfant, la sécurisation de l'adoption simple ou de l'accueil chez un tiers participent de ces objectifs, de même que les dispositions prises pour mieux accompagner les jeunes vers l'autonomie ». Par ailleurs, la loi porte « une vision renouvelée » de la prévention, s'appuyant sur la mobilisation des solidarités de proximité, la valorisation de la prévention spécialisée, la participation de l'enfant et de sa famille et le soutien au développement de l'enfant dès la période périnatale.

Il s'agit donc aujourd'hui d'opérer un glissement du système de protection de l'enfance vers la prévention. L'enjeu principal est d'organiser le passage d'une conception du placement visant à séparer et protéger l'enfant de son milieu familial à une dynamique de coéducation s'inscrivant dans la continuité d'un parcours en Protection de l'enfance ; lui-même caractérisé par des mesures successives et délimitées dans le temps. Dans le cadre de la recherche-action, nous avons pu mesurer que ce recentrement de la Protection de l'enfance sur la prévention suppose d'engager une réflexion autour d'au moins trois dimensions complémentaires : l'inscription de la Protection de l'enfance dans une dynamique de développement social et

territorial, le renforcement de la participation des usagers et la construction de références communes aux professionnels.

Trois dimensions complémentaires pour l'évolution des pratiques

D'abord, conformément à la perspective initiée par la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 et, plus récemment encore, par la loi NOTRe du 7 août 2015, l'inscription de la Protection de l'enfance dans une dynamique de développement social et territorial apparaît comme un horizon incontournable. Or la recherche-action montre tout l'intérêt à développer une analyse territorialisée des vulnérabilités et des ressources en protection de l'enfance, afin d'adapter l'intervention sociale aux spécificités des situations dans leur contexte territorial. La connaissance des ressources des familles et des territoires permet ainsi d'envisager la diversification et l'articulation des pratiques professionnelles par une mobilisation des personnes, à la fois en tant que parents et individus. Il convient effectivement de mesurer les risques et le danger encourus par l'enfant ainsi que la capacité d'une pluralité d'acteurs, dont évidemment les parents en tout premier lieu, à les négocier dans leur environnement social.

Ensuite, l'évaluation des actions expérimentales révèle les écarts de perception entre les usagers et les professionnels sur la question de la participation. Si les interventions en situation de « crise » ou sur la « parentalité » renouvellent la question des conditions d'une participation de l'enfant et de sa famille, celle-ci a été inégalement perçue par les intéressés eux-mêmes. Ce constat confirme tout d'abord la nécessité de poursuivre la réflexion sur les méthodes et les supports d'intervention les plus aptes à la favoriser. À ce titre, la co-construction du Projet pour l'enfant (PPE), si elle permet réellement de co-déterminer le sens de l'accompagnement éducatif, apparaît comme un premier outil privilégié pour garantir les conditions d'une participation qui, comme telle, ne se décrète pas. Par ailleurs, au-delà des instruments opérationnels, l'enjeu de la participation vient effectivement questionner l'asymétrie des pouvoirs dans une relation qui, jouant un rôle central dans la construction du métier de travailleur social, lie les professionnels aux usagers (Lecaplain, 2017). Cette redistribution des pouvoirs suppose un regard attentif aux capacités, même minimales, des personnes et une dynamique

professionnelle cultivant le soutien, l'empathie, la disponibilité, la proximité et l'engagement relationnel (Gouriou, Hirschelmann, CD35, 2015 ; Lecaplain, CD35, 2014).

Enfin, la relation de circularité entre l'expérimentation sur les terrains et la production de connaissances a mis en lumière l'importance de soutenir toujours davantage la construction de références communes aux professionnels de la Protection de l'enfance pour étayer leurs interventions, articuler les logiques différentielles des acteurs et, en définitive, élaborer un sens partagé de l'action. S'ils n'épuisent pas l'étendue des champs à investiguer, trois axes de réflexion se dégagent en priorité :

- La notion de « ressources » des familles, qui appelle, dans un souci de co-éducation, une définition précise et des contours plus opérationnels pour permettre son évaluation et sa mobilisation dans les interventions.
- Le concept de « crise », qui suppose, à partir d'une théorie systémique, d'articuler finement l'analyse globale d'une situation socio-éducative et l'intervention ciblée sur un événement critique et son traitement.
- La théorie de l'« attachement », qui offre un cadre de compréhension heuristique pour porter les enjeux propres aux actions de prévention précoce.

Pour conclure, la conjugaison de ces trois dimensions de renouvellement des pratiques en Protection de l'enfance – inscrire cette dernière dans une dynamique de développement social et territorial, renforcer la participation des usagers, construire des références partagées n'échappe pas aux simplifications idéologiques et à leurs contradictions praxéologiques. En même temps que la redéfinition de la place de l'usager, comme « entrepreneur de soi dans la gestion des affaires qui le concernent » (Rouzeau, Guédo, 2016), dessine « un État social à la française » (Rouzeau, 2016), on peut légitimement s'interroger sur la capacité dudit usager à mobiliser, dans certaines conditions, les ressources identitaires nécessaires à la tenue de ce nouveau rôle. C'est d'ailleurs ce à quoi nous invite la réflexion de Marc-Henri Soulet (2014) en distinguant, d'un côté, « un travail social génératif, promotionnel, habilitant » et, de l'autre, un « travail social palliatif à bas seuil évitant l'empirement ». C'est

bien dans cette dialectique axiologique que les professionnels doivent nourrir leur regard critique sur leurs pratiques participatives en Protection de l'enfance.

Martine Duchesne est chef de service Droits et protection de l'enfant, direction Enfance-famille Pôle Égalité éducation citoyenneté, département d'Ille-et-Vilaine.

Fabien Gouriou est psychologue, docteur en psychologie, contributeur scientifique à la recherche-action.

Patrick Lecaplain est consultant-formateur, docteur en sociologie, Askoria.

Eugénie Terrier est chargée de mission et de recherche, docteure en géographie sociale, Askoria.

Bibliographie

- Alter, Norbert, *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 2013.
- Ausloos, Guy, *La compétence des familles. Temps, chaos, processus* (1995), Ramonville Saint-Agne, Érès, 2003.
- Berg, Insoo Kim, *Services axés sur la famille. Une approche centrée sur la solution*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 1998.
- Bouchard, Patricia ; Mireault, Gilles et Laprise, Pierre, *Pour le maintien des jeunes dans leur milieu. Le Programme Individualisé d'Intervention Intensive auprès des Adolescents (PIIIA)*, Rapport d'évaluation, Centre Jeunesse de Québec, 2012.
- Bowlby, John, « 44 jeunes voleurs : leur personnalité et leur vie familiale », *Psychiatrie de l'Enfant*, Vo. 49, Fasc. 1, 2006, pp. 7-123.
- Calvez, Claire ; Lecaplain, Patrick ; Morel, Emérentienne et Nadeau, France, « Un dispositif d'étude de la transférabilité de pratiques québécoises pour soutenir des expérimentations françaises en protection de l'enfance », in Molina, Yvette et Monceau, Gilles (dir.), *Les formations du secteur social aujourd'hui. Transformations et diversifications*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2017, pp. 131-138.
- Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Comité Département I 35 (CD35), Askoria, CIAPHs, *Évaluation des actions expérimentales « Alternatives au placement »*, Rapport global d'évaluation, Rennes, 2015.
- Code de l'action sociale et des familles*, disponible sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069>
- États Généraux du Travail Social, *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, 2015, disponible sur le site : http://www.unaforis.eu/sites/default/files/public/fichiers/telechargements/plan_d_action_egts_maquette_20102015_web.pdf

Gouriou, Fabien ; Hirschelmann, Astrid et CD35, *Interventions intensives en situation de crise et d'urgence*, Rapport final du groupe recherche B, Rennes, mars 2015.

Lecaplain, Patrick et CD35, *Les pratiques en protection de l'enfance au Québec : le point de vue des professionnels des Conseils Généraux d'Ille-et-Vilaine et de Meurthe-et-Moselle*, Rapport final du voyage d'étude au Québec, Rennes, février 2014.

Lecaplain, Patrick et CD35, *L'accompagnement des enfants et de leurs parents de la grossesse à l'âge de 2 ans*, Rapport final du groupe recherche C, Rennes, février 2016.

Lecaplain, Patrick, *Les stratégies identitaires des éducateurs : rapports au métier et carrières dans un contexte de mutations institutionnelles*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2017.

Loi sur la Protection de la jeunesse du 19 novembre 2009, RLRQ c P-34.1, article 38-1, disponible sur le site : <http://canlii.ca/t/pcgx>

Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, disponible sur le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000823100&catégorieLien=id>

Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, disponible sur le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&catégorieLien=id>

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1), disponible sur le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&catégorieLien=id>

Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, disponible sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/3/14/FDFX1507648L/jo>

Lyet, Philippe, « La recherche participative : une méthodologie au bénéfice des acteurs du champ social », in Noguès, Henry ; Rouzeau, Marc ; Molina, Yvette et UNAFORIS (dir.), *Le travail social et ses formations à l'épreuve des territoires*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2011, pp. 199-218.

Meulders-Klein, Marie-Thérèse et Théry, Irène (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 1993.

Pauzé, Robert et Touchette, Luc, « L'intervention en situation de crise familiale », in Séguin, Monique ; Brunet, Alain et LeBlanc, Line (dir.), *Intervention en situation de crise et contexte traumatique*, 2e édition, Montréal, Gaétan Morin, 2012, p. 74-94.

Rosanvallon, Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 2015.

Rouzeau, Marc, *Vers un État social actif à la française ?*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2016.

Rouzeau, Marc et Guédo, Hélène, « Figure d'usagers et démarches évaluatives : le cas de la protection de l'enfance », Communication aux 6e rencontres nationales des professionnels des MECS, Nancy, 17-18 mars 2016.

Rouzeau, Marc ; Terrier, Eugénie ; Mainguet, Brigitte et Duchesne, Martine, « Contexte d'urgence et lancement d'une recherche-action collaborative : mobilisation des acteurs

et modes de production des objets de recherche », Communication au colloque international *Les recherches actions collaboratives : une révolution silencieuse de la connaissance*, Dijon, 27-29 mai 2013.

Schön, Donald-A., *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les éditions logiques, 1993.

Soulet, Marc-Henry, « Justesse, justice et justification. Les embarras de l'action sociale », in Dubet, François (dir.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte, 2014, p. 227-241.

Terrier, Eugénie ; Greffeuille, Cathy ; Sellenet, Catherine et CD35, *Mieux connaître les parents en protection de l'enfance*, Rapport final du groupe recherche A, Rennes, mars 2015.

Terrier, Eugénie ; Greffeuille, Cathy ; Lucas, Didier et Dauvergne, Marion, « Une recherche collaborative pour mieux connaître les contextes de vie des parents qui vivent le placement de leur(s) enfant(s) », Communication au 6e congrès international de l'AIFRIS, *Multiplication des précarités : quelles interventions sociales ?*, Porto, 7-10 juillet 2015.

Sellenet, Catherine, « La complexité du placement familial : un leitmotiv dans le champ de l'enfance », in *Dialogue*, n°167, Fasc. 1, 2005, pp. 51-60.